

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2024-050

EN DATE DU : 16 SEPTEMBRE 2024

ÉCONOMIE : CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE ET PERMISSION DE TRAVAUX DU CHEMIN D'ACCES DE LA ZN 24 LE POTEAU 2 A GENOUILLAC

ANNEXE LIEE : CONVENTION

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 09/09/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme Eveline MOULIN a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, ROUSSEAU Jean-Pierre, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Madame et Messieurs

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Philippe CHAVANT donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS

Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à LALANDE Martine, POLLI Martine donne pouvoir à Jean-François BOUCHET

ECXUSÉS (4) : Madame et Messieurs

BOURSAUD ARMELLE, LANGLOIS ROGER, MOREAU ADRIEN, POIRIER MICHEL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	23	23	23	0

Il a été convenu d'aménager une Zone d'activités sur la parcelle ZN 24 au Poteau 2 à Genouillac incluant des travaux de voirie et réseaux secs, sur le chemin d'accès attenant et propriété de la commune de Genouillac.

A cet effet, une convention entre la commune et la Communauté de Communes doit être rédigée et signée afin d'établir un droit de passage et une permission de travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

-DONNE pouvoir au Président pour signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance
Eveline MOULIN



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le